Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260220-DCM2026_013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 20 février 2026

Date de convocation :
12 février 2026

Date d'affichage :
12 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	8
Votants	8

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Floriane JUGÉ, Fabrice LE TROQUER, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Glenn LIFFLER et Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), non excusés.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET

DCM2026/013 : APPROBATION DU DEVIS MEUROU TP PROGRAMME 2026

Monsieur le Maire présente le devis concernant l'assainissement des routes du Bourg, de Château Gaillard, Pont Poullouat et Kerharn. Ce devis de Meurou TP s'élève à 13 547,80 € HT, soit 16 257,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le devis de Meurou TP pour un montant de 13 547,80 € HT, soit 16 257,36 € TTC ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise Meurou TP et tout document relatif à cette opération.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Philippe THOMAS